

VILLE de MIRANDE
32300



Direction Générale des Services
Service Urbanisme

ARRETE MUNICIPAL
Portant numérotation des habitations

N° 32.2025.04. 207

Nous soussigné, Maire de MIRANDE, Gers
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L 2212-2,
Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage des habitations, d'attribuer des numéros de voirie, sur l'ensemble des
voies de la Commune

ARRETONS

Article 1^{er} : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.020 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées
Côte de Lamaguère, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
B 0122	8		Côte de Lamaguère
B 0470	8		Côte de Lamaguère
B 0106	1130		Côte de Lamaguère
AI 126	5 bis		Côte de Lamaguère

Article 2 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.020 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées
Chemin St Exupéry, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
B 246	3	Chemin	Saint Exupéry

Article 3 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.020 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées
Soulan du Tuco, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
AI 174	9 bis	Chemin	Soulan du Tuco

Article 4 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.020 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées
Chemin des Bleuets, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
AD 862	6	Chemin	des Bleuets

Article 5 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.019 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées
Chemin de la Brasserie, elles porteront les numéros suivants :



Réseau international des villes du Bien Vivre

HÔTEL DE VILLE – SQUARE DE L'EUROPE – B.P. 53 - 32300 MIRANDE – ☎ 05.62.66.52.87
<http://www.mirande.fr/> - ✉ contact@mirande.fr



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 032-213202567-20250422-ARR20250422CL36-AR

SLOW

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
AB 1028	31	Chemin	de la Brasserie
AB 156	12 ter	Chemin	de la Brasserie
AD 34	40	Chemin	de la Brasserie
AD 1038	17 bis	Chemin	de la Brasserie
AD 961	13	Chemin	de la Brasserie

Article 6 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.019 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Chemin d'Encantepedrix, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
K 575	918	Chemin	d'Encantepedrix
K 576	912	Chemin	d'Encantepedrix

Article 7 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.021 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Chemin de Capdecomme, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
J 694	889	Chemin	de Capdecomme
J 693	905	Chemin	de Capdecomme

Article 8 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.021 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Chemin d'Endaganet, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
J 240	1350	Chemin	d'Endaganet

Article 9 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.023 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Avenue du Liaras, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
AL 158	200	Avenue	du Liaras

Article 10 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.023 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Rue Sainte Barbe, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
AL 159	120	Rue	Sainte-Barbe
AL 122 et 124	200	Rue	Sainte Barbe

Article 11 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.021 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Chemin de Valentées, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Lieu-dit	Dénomination de la voie
J 244	1130	Chemin	La Tuilerie	de Valentées

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 032-213202567-20250422-ARR20250422CL36-AR

S'LO

Article 12 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.019 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Impasse des Pâquerettes, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
AR 20	6	Impasse	des Pâquerettes
AR 124 – AR 125	8	Impasse	des Pâquerettes
AR 123	10	Impasse	des Pâquerettes
AR 122	25	Impasse	des Pâquerettes

Article 13 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.020 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Chemin du Roc, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
AE 147	4 bis	Chemin	du Roc
AE 145	4	Chemin	du Roc

Article 14 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.019 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Chemin des Gaillats, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
AO 89	36 bis	Chemin	des Gaillats

Article 15 : L'arrêté municipal n° 32.2020.01.13.019 du 13.01.2020 est complété comme suit pour les habitations situées Rue de l'Evêché, elles porteront les numéros suivants :

Section et n° cadastral	N° habitation	Nature de la voie	Dénomination de la voie
AD 930	17	Rue	de l'Evêché

Article 16 : Monsieur le Directeur Général de la Mairie de MIRANDE ainsi que le Responsable des Services Techniques Municipaux, les agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MIRANDE, le 22 Avril 2025

Le Maire
Jean-François DARROUX
Adjoint délégué



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos- CS 50543 dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.teierecours.fr de la requête et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Réseau international des villes du Bien Vivre

HÔTEL DE VILLE – SQUARE DE L'EUROPE – B.P. 53 - 32300 MIRANDE – ☎ 05.62.66.52.87
<http://www.mirande.fr/> - ✉ contact@mirande.fr



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	ARR20250422CL36
Objet :	Arrêté municipal portant numérotation des
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	032-213202567-20250422-ARR20250422CL36-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	885 o
Nom métier :		
032-213202567-20250422-ARR20250422CL36-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	232.8 Ko
Nom original : 20250422145227.pdf		
Nom métier :		
99_AR-032-213202567-20250422-ARR20250422CL36-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 avril 2025 à 14h57min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 avril 2025 à 14h57min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 avril 2025 à 14h57min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 avril 2025 à 14h58min04s	Reçu par le MI le 2025-04-22